



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-120

Séance du 19 décembre 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le quatorze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Madame Anna CALS, Monsieur Alain BARRAU donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Alain HERNANDEZ donnant procuration à Monsieur Serge BOURREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Madame Véronique LACROIX, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Madame Sylvie BASCOUL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DERUS, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Petite Enfance – Modification Règlement Intérieur RPE

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'ordonnance n°2021-611 en date du 19 mai 2021 visant à faciliter le développement des services aux familles, notamment en matière d'accueil du jeune enfant, a transformé les relais d'assistants maternels (RAM) en relais petite enfance (RPE) et a élargi leurs missions.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions réglementaires, une mise à jour du règlement intérieur du RPE s'avère nécessaire. Les modifications à apporter sont les suivantes :

- Le remplacement de l'appellation relais assistantes maternelles par relais petite enfance
- La déclinaison des missions du relais petite enfance, telles que définies par la circulaire de la caisse nationale des allocations familiales ;
- L'ajout des gardes d'enfants en Maisons d'Assistants Maternelles, en tant que professionnels pouvant bénéficier des actions mises en place par le relais petite enfance (actions de professionnalisation, temps d'animation), sous réserve de disposer des moyens humains, matériels et organisationnels ;
- L'insertion d'un article lié à l'utilisation et au traitement des données personnelles, dans la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, approuve le Règlement Intérieur modifié du Relais Petite Enfance dont une copie est jointe à la présente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ